



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE



Le contenu prescrit du plan de lutte

Commission scolaire
du Val-à-Cerfs
NOM DE L'ÉCOLE

Assomption

Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école.

Tout membre du personnel d'une école doit collaborer à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et veiller à ce qu'aucun élève de l'école à laquelle il est affecté ne soit victime d'intimidation ou de violence.

La direction de l'école doit désigner, parmi les membres du personnel de l'école, une personne chargée, dans le cadre de sa prestation de travail, de coordonner les travaux d'une équipe qu'elle doit constituer en vue de lutter contre l'intimidation et la violence.

COMITÉ ÉCOLE

RESPONSABLE

Josée Hallée, Élise Charbonneau

MEMBRES

David Simard

David Dumas

Julie Lauzon

Vanessa Paquette

Nikaëla Genesse

Anaïk Fortin

<input checked="" type="checkbox"/> Plan présenté au conseil d'établissement	Date	13 juin 2018
<input checked="" type="checkbox"/> Plan approuvé par le conseil d'établissement	Date	
<input checked="" type="checkbox"/> Document explicatif remis aux parents	Date	Document remis aux parents (sept. 2018)

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence dans les écoles (article 75 de la LIP)
75.1 Le conseil d'établissement approuve le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par la direction de l'école

Article	Stratégie locale d'interventions, référentiel et outils
<p>Article 75.1-1</p> <p>Analyse de la situation de l'école en regard de l'intimidation et de la violence</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ État de situation : compilation des billets rouges et blancs, sondage annuel sur l'intimidation à partir de la 4e année, portrait de classe ✓ Prise de position claire : service de psychoéducation à temps plein souhaité, formation d'un comité "Règles de vie" ✓ Priorités de l'année : augmenter les comportements positifs (convention de gestion), les souligner par les billets verts ✓ Utilisation des données du questionnaire de la C.S. (16-17)
<p>Article 75.1-2</p> <p>Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accueil des élèves: Explication dans les classes des différents billets en début d'année. ✓ Passage d'un ordre d'enseignement à l'autre : portrait de classe, transfert d' informations entre professionnels ✓ Gestion de classe : système d'émulation, feuilles de route personnalisées ✓ Développement des compétences personnelles et sociales dont la résolution de conflits : ECR, Service de garde, ateliers de psychoéducation ✓ Gestion de conflits : rencontres individuelles ou de groupe, référence en psychoéducation, ✓ Développement des compétences personnelles et sociales, notamment l'empathie et la bienveillance : ECR, AVSEC, et supporté par Maurice Tremblay (C.P) et Claudine Martin (CIUSSS) ✓ Interventions efficaces en vue d'agir tôt : passe-partout, ateliers porte-clés ✓ Interventions efficaces en vue d'agir tôt (transition primaire-secondaire) : rencontre avec le secondaire pour le transfert des informations ✓ Intimidation-cyber intimidation-homophobie : tolérance zéro, visite d'une agente communautaire dans les classes et individuelle ✓ Aménagement et organisation de la cour de récréation : aménagement en 4 zones distinctes, horaire des airs de jeux ✓ Plan de surveillance stratégique : intérieur et extérieur ✓ Accessibilité a du matériel pour des récrés actives

Article	Stratégie locale d'interventions, référentiel et outils
<p>Article 75.1-3</p> <p>Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Établissement des modalités de communication avec les parents : rencontre de parents ou individuelle, billets, courriels ✓ Engagement des parents sollicité dans le plan de lutte : CÉ ✓ Document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école face à la violence et l'intimidation : sera distribué en septembre 2018 ✓ Procédures lors d'une situation de violence ou d'intimidation : rencontre avec les élèves concernés, rencontre avec la psychoéducatrice ou la directrice adjointe ou la direction, 4 étapes d'intervention, implication des élèves concernés et les parents, plainte civile, signalement DPJ ✓ Offre de soutien aux parents au besoin : référence CLSC, accompagnement ✓ Informations sur le microsite du MELS (www.mojagis.com)

Article	Stratégie locale d'interventions, référentiel et outils
<p>Article 75.1-4</p> <p>Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation des médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyber intimidation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiche de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence (SPI) ✓ Procédures lors d'une situation de violence et d'intimidation : application du protocole ✓ Adresse courriel de la direction, d'un professionnel et de l'enseignant ✓ Modalités pour formuler une plainte au besoin ✓ Les parents s'adressent à la direction par lettre, par téléphone ou en prenant rendez-vous à l'interne pour déposer un signalement.
<p>Article 75.1-6</p> <p>Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La fiche de signalement est gardée dans un lieu déterminé par la direction et est accessible aux personnels autorisés seulement ✓ Le signalement est traité avec le personnel autorisé pour préserver la confidentialité.

Article	75.1-5 Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne	75.1-7 Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence, ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte	75.1-8 Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes	75.1-9 Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence
	Actions	Soutien	Sanctions	Suivi
Auteur	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Rencontre par la direction ou l'intervenant désigné dans l'école : tout intervenant de l'école <input checked="" type="checkbox"/> Téléphone ou communication écrite aux parents <input checked="" type="checkbox"/> Conservation des informations aux bureaux de la psychoéducatrice, de la direction adjointe et de la direction <input checked="" type="checkbox"/> Conséquence en lien avec le geste <input checked="" type="checkbox"/> Mise en place de mesures de soutien 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Possibilité de faire un plan d'intervention <input checked="" type="checkbox"/> Rencontre(s) avec un professionnel de l'école <input checked="" type="checkbox"/> Participation à des activités d'habiletés sociales <input checked="" type="checkbox"/> Offre de soutien aux parents par le biais des CSSS ou organismes communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Application du code de vie <input checked="" type="checkbox"/> Conséquences en lien avec le geste posé <input checked="" type="checkbox"/> Une réparation est prévue et elle sera en lien avec le geste posé 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place soient appliquées et respectées par l'élève <input checked="" type="checkbox"/> Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert
Victime	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Rencontre par la direction ou l'intervenant désigné dans l'école : tout intervenant de l'école <input checked="" type="checkbox"/> Téléphone ou communication écrite aux parents <input checked="" type="checkbox"/> Conservation des informations aux bureaux de la psychoéducatrice, de la direction adjointe et de la direction <input checked="" type="checkbox"/> Conséquence en lien avec le geste <input checked="" type="checkbox"/> Mise en place de mesures de soutien 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Possibilité de faire un plan d'intervention <input checked="" type="checkbox"/> Rencontre(s) avec un professionnel de l'école <input checked="" type="checkbox"/> Participation à des activités d'habiletés sociales <input checked="" type="checkbox"/> Offre de soutien aux parents par le biais des CSSS ou organismes communautaires 		<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place soient appliquées et respectées par l'élève <input checked="" type="checkbox"/> Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert

<p>Témoign</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Rencontre par la direction ou l'intervenant désigné dans l'école : tout intervenant de l'école <input checked="" type="checkbox"/> Téléphone ou communication écrite aux parents, s'il y a lieu <input checked="" type="checkbox"/> Mise en place de mesures de soutien 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Possibilité de faire un plan d'intervention <input checked="" type="checkbox"/> Rencontre(s) avec un professionnel de l'école <input checked="" type="checkbox"/> Offre de soutien aux parents par le biais des CSSS ou organismes communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Application du code de vie <input checked="" type="checkbox"/> Conséquences en lien avec le geste posé <input checked="" type="checkbox"/> Une réparation est prévue et elle sera en lien avec le geste posé 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place soient appliquées et respectées par l'élève <input checked="" type="checkbox"/> Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert
-----------------------	---	---	--	--